

CANADA

PROVINCE OF QUEBEC

EASTERN SHORES SCHOOL BOARD

The regular meeting of the Council of Commissioners of Eastern Shores School Board was held at the Administrative Office of the Board at 40 Mountsorrel, New Carlisle, Quebec on Tuesday, August 22, 2023, at the hour of 6:30 p.m. The following persons were present:

COMMISSIONERS: W. Gifford Chairperson
M. Mundle Vice-Chair (online)
M. E. Beaulieu (online)
M. O'Brien (online)
J. McWhirter (online)
K. Ward
D. Hunt (online)
D. Bourgouin (online)
K. Dickson (online)

PARENT COMMISSIONER: R. Stewart (online)
J. Bizeau (online)

DIRECTOR GENERAL: D. Simoneau
ASSISTANT DIRECTOR GENERAL: J. Bradbury; Assistant Director General and
Director of Adult and Vocational Education
SECRETARY GENERAL: D. Gauthier

OTHERS: S. Ward; Director of Finance
M. Hayes-Dow; Director of Information Technology, School Organization
and Transportation (online)
D. Foltin; Director of Education Services (online)

ABSENT: M. Syvret-Caplin, K. Mackenzie, R. Di Tanna, G. Hayes

Mr. Gifford, the Chairperson, called this regular meeting of the Council of Commissioners to order and welcomed everyone present.

1. **CONFLICT OF INTEREST**

No conflicts were declared at this time.

2. **APPROVAL OF THE AGENDA**

C23-08-030

It was moved by K. Ward that the agenda for this regular meeting of the Council of Commissioners of Eastern Shores School Board be approved with the following items added to Item 12 Varia.

12.1 **Amendment to Resolution C23-04-983**
12.2 **Student Ombudsman's Report**
12.3 **Ethics Commissioner's Report**

CARRIED

3. **READING AND APPROVAL OF THE MINUTES**

3.1 **Reading of the Minutes**

3.1.1 **June 20, 2023**

C23-08-031 It was moved by M. O'Brien that whereas the minutes of the regular meeting of the Council of Commissioners of Eastern Shores School Board held on June 20, 2023, were circulated six hours prior to the meeting in accordance with article 170 of the Education Act, the Secretary General be excused from the reading of same.

CARRIED

3.1.2 **July 11, 2023**

C23-08-032 It was moved by M. E. Beaulieu that whereas the minutes of the reconvened meeting of the Council of Commissioners of Eastern Shores School Board held on July 11, 2023, were circulated six hours prior to the meeting in accordance with article 170 of the Education Act, the Secretary General be excused from the reading of same.

CARRIED

3.2 **Approval of the minutes**

3.2.1 **June 20, 2023**

C23-08-033 It was moved by K. Dickson that the minutes of the regular meeting of the Council of Commissioners of Eastern Shores School Board held on June 20, 2023, be approved.

CARRIED

3.2.2 **July 11, 2023**

C23-08-034 It was moved by M. E. Beaulieu that the minutes of the reconvened meeting of the Council of Commissioners of Eastern Shores School Board held on July 11, 2023, be approved.

CARRIED

4. **BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES**

4.1 **Electoral Wards**

The proposed electoral divisions were published in newspapers across the territory. Individuals were given the opportunity to voice objections to the proposition before July 14, 2023. To this date, no objections have been received.

5. **CORRESPONDENCE**

5.1 **RSEQ -Est-Du-Québec**

ESSB received a request for nominations of three delegates:

- One Phys-ed teacher or leisure technician: TBD
- One principal, DES or other delegate of a political nature: **Nadine Savage**
- One delegate from the elementary level: TBD

5.2 **QESBA Nominations**

C23-08-035 It was moved by K. Dickson to nominate **Wade Gifford**, Chair to the Executive Committee and to nominate **Mary Ellen Beaulieu** to the Board of Directors of QESBA.

CARRIED

Other nominations were discussed:

- Nominations for the Recognition of Service Award (12 years)
- Recognition of long-service award (25 Years)
- Award of Merit

5.3 Lisa Mosher- Card of Appreciation

A card was received from Lisa Mosher retired Director of Educational Services (DES) thanking Council for the appreciation and retirement gifts. The card was received and placed on file.

5.4 MEQ Letter

A letter was received confirming the amounts for the Maintien des Bâtiments et de résorption du déficit.

6. CHAIR'S REPORT

6.1 Bill 40 – Judgement

Mr. Gifford took a few minutes to discuss the findings of Judge Lussier regarding the stay on Bill 40 and the importance of working together (commissioners and staff). Mr. Gifford congratulated Ms. Simoneau on her nomination as the new Director General.

7. DIRECTOR GENERAL'S REPORT

Ms. Simoneau presented her DG's report verbally. The document was received and placed on file.

8 SPECIAL NEEDS ADVISOR COMMITTEE / CENTRAL PARENTS COMMITTEE

No items

9. RESOLUTION ITEMS

9.1 Posting for Director of Human Resources Position

C23-08-036

It was moved by K. Dickson that the vacant position of Director of Human Resources be posted.

CARRIED

9.2 Selection Committee – DHR position

Item removed.

9.3 2023-2024 Budget

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), « la commission scolaire Eastern Shores doit adopter et transmettre au Ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 173 129 \$ et que ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2022 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 677 703 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 25 362 026 \$;
- un nombre de 4 815 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- Le taux de 0,0973\$ du 100\$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2023-2024.

C23-08-037

IL EST PROPOSÉ PAR D. Hunt que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 39 987 412 \$ et des dépenses de 40 160 541\$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE

9.4 Line of Credit – Regime d'emprunt

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire Eastern Shores (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement et en établir les caractéristiques et limites;

ATTENDU QUE, sous réserve de l'obtention des autorisations requises pour emprunter, ce régime d'emprunts permettra à l'Emprunteur de financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec, incluant les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, (les « Projets »);

ATTENDU QUE le montant des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants prévus aux autorisations données de temps à autre, pour chacun des Projets, par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la Loi sur l'administration financière;

ATTENDU QUE les Projets pour lesquels l'Emprunteur bénéficie d'une subvention du gouvernement du Québec sont financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QUE le financement temporaire des Projets de l'Emprunteur, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (SQI), est initié par cette dernière et, à la demande de la SQI, périodiquement transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur;

ATTENDU QU'il est opportun, à cet effet, d'autoriser ce régime d'emprunts et d'en approuver les caractéristiques et les limites;

ATTENDU QUE, conformément au premier alinéa de l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE, en vertu du deuxième alinéa de l'article 83 de cette loi, malgré le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire toute convention de marge de crédit conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

C23-08-038

IL EST EN CONSÉQUENCE RÉSOLU PAR LE COMMISSAIRE M. O'Brien :

1. **QUE**, sous réserve des autorisations requises du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
2. **QUE** ce régime d'emprunts permette à l'Emprunteur de financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec, incluant les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, (les « Projets »), selon les caractéristiques et les limites suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 637-2023 du 29 mars 2023, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts par marge de crédit seront réalisés en vertu de la convention de marge de crédit conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies ou de convention de marge de crédit à conclure;
 - c) le montant des emprunts effectués par marge de crédit, pour chaque Projet, ne devra, en aucun temps, excéder les montants prévus aux autorisations données de temps à autre par le ministre de l'Éducation.

3. **QU'**aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 2c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour chacun des Projets;
4. **QUE** les Projets pour lesquels l'Emprunteur bénéficie d'une subvention du gouvernement du Québec soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
5. **QUE** le financement temporaire des Projets de l'Emprunteur, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (SQI), soit, à la demande de cette dernière, périodiquement transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur;
6. **QUE**, conformément à la convention de marge de crédit, l'Emprunteur soit autorisé, sauf pour les Projets sous la responsabilité de la SQI, à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction pour constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit;
7. **QUE** la directrice générale, la directrice générale adjointe, ou la directrice des ressources financières et matérielles de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification à cette convention non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;
8. **QU'**en plus des dirigeants autorisés au paragraphe précédent, la régisseuse des services financiers de l'Emprunteur, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge;
9. **QUE** la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.

ADOPTÉE

9.5 Janitorial Contract -Flemming

CONSIDÉRANT QUE le plan de dotation en personnel a été adopté en avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une démission au poste de concierge de l'école primaire Fleming ;

CONSIDÉRANT QUE le service des ressources matérielles a procédé à une évaluation des besoins en matière d'entretien ménager de l'école primaire Fleming ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'évaluation des besoins, des discussions entre le service des ressources matérielles et le service des ressources humaines ont eu lieu ;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public sur le SEAO a été publié le 21 juin 2023:
 Numéro : CONC-016-2023-2026
 Titre : Service de conciergerie École primaire Fleming
 Numéro de référence : 1737922

CONSIDÉRANT QUE les offres de services ont été ouverte le 21 juillet 2023 à 10h00 conformément à l'appel d'offres publié sur SEAO ;

CONSIDÉRANT QU'une (1) seule offre de services conforme a été reçue ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services conforme reçue n'est pas la plus basse ;

CONSIDÉRANT QU'un appel a été fait auprès du service conseil du Secrétariat du Conseil du Trésor;

CONSIDÉRANT QU'une négociation en bonne et due forme a eu lieu avec le soumissionnaire;

C23-08-039

IL EST PROPOSÉ PAR D. Hunt de conclure un contrat d'une valeur de 353,000.00 \$ plus taxes, d'une durée de trente-quatre (34) mois avec la compagnie 2852-9006 Québec Inc. (S.I.Net).

QUE, ledit contrat soit effectif du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2026 avec la possibilité d'une prolongation de douze (12) mois et que la direction générale soit autorisée à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

10. **QUESTION PERIOD**

No Items

11. **DATES OF THE NEXT MEETING**

11.1 **October 3, 2023 – Chandler- Hotel Fraser**

Executive: 9:00 a.m.

Council: 9:15 a.m.

12. **VARIA**

12.1 **Amendment to resolution C23-04-983**

C23-08-040

It was moved by M. E. Beaulieu to amend resolution C23-04-983 by replacing the name of the former Director General, Hugh Wood, and replacing it with the name of the new Director General, Denise Simoneau.

Presently Reads: "...to enter into a 5-year, long-term lease agreement with: 9145-0577 QUEBEC INC; 500-4 Place du Commerce, Montreal, Qc, H3E 1J4, with a 5-year renewal option; and

THAT the Director General, **Hugh Wood** be authorized to sign for and in the name of Eastern Shores School Board any and all documentation related to said long [1] term lease with 9145-0577 Quebec Inc.; and **THAT** in the absence of the Director General, the Assistant Director General, Jane Bradbury be authorized to sign the above-mentioned documentation..."

To Read:

"... to enter into a 5-year, long-term lease agreement with: 9145-0577 QUEBEC INC; 500-4 Place du Commerce, Montreal, Qc, H3E 1J4, with a 5-year renewal option; and

THAT the Director General, **Denise Simoneau** be authorized to sign for and in the name of Eastern Shores School Board any and all documentation related to said long [1] term lease with 9145-0577 Quebec Inc.; and **THAT** in the absence of the Director General, the Assistant Director General, Jane Bradbury be authorized to sign the above-mentioned documentation..."

CARRIED

12.2 **Student Ombudsman Report**

The Student Ombudsman's report was received and placed on file. No complaints or complaints of bullying or violence were submitted to the Student Ombudsman during the 2022-2023 school year.

12.3 **Ethics Commissioner's Report**

The Ethics Commissioner's report was received and placed on file; no complaints were received by the Ethics Commissioner during the 2022-2023 school year.

13. **ADJOURNMENT AT 7: 46 P.M.**

C23-08-041

It was moved by K. Ward that, there being no further business, the meeting adjourns.

CARRIED

Secretary General

Chairperson